



SC (16) SI 10 F
Original: English

POINT ADDITIONNEL

PROJET DE RESOLUTION

SUR

**« LES PROBLEMES DE SECURITE
POSES PAR LA MIGRATION »**

**AUTEUR PRINCIPAL
Mme Ivana Dobesova
République tchèque**

TBILISSI, 1 – 5 JUILLET 2016

PROJET DE RESOLUTION

Les problèmes de sécurité posés par la migration

Auteur principal : Mme Ivana Dobesova (République tchèque)

1. Consciente de la pression migratoire sans précédent que l'Europe a connue pendant l'année 2015, au cours de laquelle plus d'un million de personnes ont traversé les frontières européenne illégalement avec différentes motivations,
2. Préoccupée par le volume de cet afflux, en raison duquel les procédures en vigueur aux points de première entrée des migrants en Europe se sont avérées déficientes dans la plupart des Etats touchés, laissant entrer de nombreuses personnes non enregistrées et non identifiées,
3. Prenant note du caractère incontrôlé de la crise migratoire actuelle qui a été encore accentué par les mouvements secondaires sur la route migratoire traversant les Balkans occidentaux,
4. Notant également que la crise migratoire a montré la nécessité de faire face aux aspects humanitaires de cet afflux massif qui touche de nombreux pays européens, ainsi qu'aux graves préoccupations en matière de sécurité découlant du contrôle limité de ces mouvements,
5. Considérant qu'en dépit du fait que les flux migratoires mixtes arrivant en Europe se composaient principalement de personnes en quête de protection, il apparaît clairement que la principale route migratoire vers l'Europe a été utilisée abusivement par des personnes impliquées dans les attentats terroristes survenus à Bruxelles, qui ont fait de nombreux morts et blessés,
6. Soulignant que, même s'il est impératif de défendre les engagements européens visant à accueillir les personnes en quête de protection, les Etats participants de l'OSCE doivent remplir leurs engagements à l'égard du public en faisant en sorte que la migration soit sûre et mieux organisée, de façon à ne pas compromettre la sécurité européenne,
7. Se félicitant de l'initiative prise par le Secrétaire général de l'OSCE de convoquer à Rome, le 4 mars 2016, des Journées de la sécurité sur le thème "Recentrage de la migration et de la sécurité – Rapprochement des réponses nationales et régionales", qui avaient pour objet d'identifier les secteurs d'action des pouvoirs publics dans lesquels l'OSCE peut faire la différence tout en complétant les travaux de ses partenaires internationaux et où les répercussions, sur le plan de la sécurité, des déplacements massifs de populations et la valeur ajoutée de l'OSCE ont constitué des éléments clés pour l'analyse et le débat,

L'Assemblée parlementaire de l'OSCE :

8. Exhorte les Etats participants de l'OSCE à déployer tous les efforts possibles pour reprendre le contrôle de l'afflux de migrants en tant qu'objectif ultime et, pour ce faire, à modifier les procédures applicables aux points de première entrée de manière à permettre l'enregistrement et le filtrage de sécurité de chaque personne pénétrant irrégulièrement en Europe, quels que soient les motifs qui l'animent ;
9. Invite les Etats participants de l'OSCE à coopérer avec les pays d'origine et de transit des migrants afin de s'attaquer à la migration irrégulière et de faire face aux autres préoccupations en matière de sécurité qui découlent de ce défi particulier ;
10. Invite le Secrétaire général de l'OSCE et le Président du Conseil permanent de l'OSCE, en prévision de la session spéciale annoncée du Conseil permanent et de son suivi, à considérer la sécurité dans le contexte de la migration comme faisant partie intégrante du rôle accru de l'OSCE dans le traitement des questions liées à la migration.

PROPOSITION D'AMENDEMENT au PROJET DE RESOLUTION

sur

“LES PROBLEMES DE SECURITE POSES PAR LA MIGRATION”

[Prière d'insérer ici le texte de l'amendement :]

Auteur principal :

M./Mme	Nom de famille en majuscules	Pays	Signature

Co-auteurs :

M./Mme	Nom de famille en majuscules	Pays	Signature

